

Le « tout-en-un » grâce au billet intermodal du réseau Buscéphale et de la SNCF

Rémi Chaintron, président du Conseil général de Saône-et-Loire, accompagné de Jean-Luc Fonteray, vice-président chargé des transports, et Dominique Devin, directeur régional SNCF Bourgogne-Franche-Comté, ont signé lundi dernier à l'Hôtel du département, un accord de commercialisation pour la vente de titres « TGV + autocar ».

Ainsi, depuis le 11 juin, les passagers de TGV au départ ou à l'arrivée des gares de Mâcon-Loché ou du Creusot-Montchanin, peuvent acheter un titre de transport qui leur permet de bénéficier de transports en commun locaux sur les lignes 1, 2, 5 et 7 sur le réseau Buscéphale, qui est géré par le Conseil général. Ce titre intermodal est disponible dans l'ensemble des points de vente SNCF habituels : gui-



Dominique Devin, de la SNCF, et R. Chaintron, président du CG 71, présentent le nouveau billet intermodal.

chets, bornes automatiques ou sur Internet. Le prix du ticket combiné pour le passage en bus est de 3,11 euros, au lieu de 1,61 euro, mais il offre la garantie de la continuité du voyage, même en cas de perturbation du trafic.

Pour M. Chaintron, cet

accord est historique : « Ce nouveau service était attendu par les passagers » pour leur apporter un meilleur confort au cours de leur voyage, tout en répondant aussi au développement de l'intermodalité qui est l'un des objectifs de Département en matière de

transports publics. Ce nouveau dispositif avait été expérimenté la semaine précédente sur trois lignes du réseau Buscéphale. Il a montré qu'il correspondait à une demande puisqu'une vingtaine de billets avait été vendue.

M.R.

urenaud

14/06/2013
trésorier du Conseil général et du SNCF